



Libellé

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ces tarifs s'inscrivent dans le cadre d'une autorisation municipale préalable

Tournages de films

Tournages de 1 à 3 jours

Obtention autorisation de tournage		
Mise en place signalise		
Etude du technicien (rendez-vous sur place + établissement devis, factures)	1 402,00 €	Année civile
Occupation du domaine public : stationnement de 1 à 10 emplacements (2 x 5 m)		
Occupation du domaine public : stationnement de 11 à 20 emplacements	2 804,00 €	Année civile
Occupation du domaine public : stationnement de 21 à 30 emplacements	3 365,00 €	Année civile
Au-delà de 30 emplacements de stationnement	4 205,00 €	Année civile
Pour chaque jour supplémentaire	280,00 €	Année civile
Court métrage, documentaire, tournage caméra sur l'épaule, images par smartphone, photos artistiques (hors publicité ou commerciale), images par drone	280,00 €	Année civile
Tournage des étudiants en école de cinéma	gratuit	Année civile
Tournage au cimetière	1 401,00 €	Année civile
Tournage au cimetière : Moins de 20 personnes sur place	1 123,00 €	Année civile
Tournage au cimetière : De 20 à 40 personnes sur place	1 401,00 €	Année civile
Tournage au cimetière : plus de 40 personnes sur place	1 682,00 €	Année civile
Installation de la cantine – stationnement (ex :food truck) ou barnum dans l'enceinte du cimetière	1 123,00 €	Année civile
Stationnement de véhicules techniques et de jeu (groupe électrogène) dans l'enceinte du cimetière	280,00 €	Année civile
Tournage de nuit au cimetière de 17h30 à minuit	2 104,00 €	Année civile
Tournage de nuit au cimetière au-delà de minuit	4 205,00 €	Année civile
Tournage au Parc Montreau, squares	1 401,00 €	Année civile
Stationnement intérieur pour les tournages au cimetière, Parc Montreau et squares	voir tarification « occupation du domaine public : stationnement » pour les tournages de film	Année civile
Nettoisement de trottoirs suite à un tournage (le mètre linéaire)	72,00 €	Année civile
Enlèvement des déchets inférieurs à 1 m³ suite à un tournage (forfait)	700,00 €	Année civile
Enlèvement des déchets de 1 à 5 m3 suite à un tournage (forfait)	1 401,00 €	Année civile
Enlèvement des déchets supérieurs à 5 m3 suite à un tournage (par m³ supplémentaire)	280,00 €	Année civile
Installation de cantine – stationnement (ex : food truck) ou barnum sur le domaine public et privé de la Ville	1 401,00 €	Année civile
Stationnement de véhicules techniques et de jeu (groupe électrogène) sur le domaine public en dehors des aires de stationnement aménagées pour 10 m² (2x5m)	280,00 €	Année civile

Réservation de salle

Établissements scolaires (salle de classe, préau, cour de récréation - tarif €/j)	du lundi au samedi	1 401,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	2 104,00 €	Année civile
Salles prêtées par le SMRVA - tarif €/j	du lundi au samedi	700,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 401,00 €	Année civile

Réservation d'équipements sportifs

Stade J. Delbert ou R. Legros, des Guillauds, R. Barran, gymnases A. Delaune, R. Doriant, stand de tir	l'heure	206,00 €	Année civile
	la demi-journée (4h)	1 262,00 €	Année civile
	la journée (8h)	2 523,00 €	Année civile
Tous les autres équipements terrestres	l'heure	140,00 €	Année civile
	la demi-journée (4h)	840,00 €	Année civile
	la journée (8h)	1 682,00 €	Année civile

Réservation de salles en mairie

Salle des fêtes	la demi-journée	1 401,00 €	Année civile
Bar + mezzanine	la demi-journée	841,00 €	Année civile
Salle des fêtes, bar et mezzanine	la demi-journée	2 803,00 €	Année civile

Pour toute annulation de tournage 48 heures avant le tournage, un forfait de 20% de la somme due sera exigé.

Droits de Voirie – Droits relatifs à l'activité commerciale

I - Terrasses fermées ou ouvertes, étalages mobiles

Ces droits sont perçus annuellement par m2, ils sont reconduits chaque année jusqu'à dénonciation écrite

Les zones sont définies par l'arrêté du Maire en vigueur portant réglementation du stationnement sur la voie publique des commerces non sédentaires.

Les autorisations de terrasses et d'étalages sont délivrées à titre personnel et ne pourront en aucun cas être transférées à un tiers.

Première catégorie – Terrasses fermées

Nouvelle répartition par zone à compter de 2023

Tarif 1 : centre ville

Services du midi et soir

Surface de 1 à 20 m²		249,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m²		269,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m² supplémentaire		24,00 €	Année civile



Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 1		
Surface de 1 à 20 m ²		
Surface de 21 à 30 m ²	81,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	27,00 €	Année civile
Tarif 2 : bas montreuil		
Services du midi et soir		
Surface de 1 à 20 m ²	205,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	220,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	20,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 2		
Surface de 1 à 20 m ²	62,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	67,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	6,50 €	Année civile
Tarif 3 : Autres		
Services du midi et soir		
Surface de 1 à 20 m ²	182,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	196,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	18,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 3		
Surface de 1 à 20 m ²	60,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	64,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	5,50 €	Année civile
Deuxième catégorie – Terrasses ouvertes à l'année		
Nouvelle répartition par zone à compter de 2023		
Tarif 1 : Centre ville		
Services du midi et soir		
Surface de 1 à 20 m ²	112,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	150,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	30,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 1		
Surface de 1 à 20 m ²	34,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	45,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	10,00 €	Année civile
Tarif 2 : Bas Montreuil		
Services du midi et soir		
Surface de 1 à 20 m ²	92,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	124,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	25,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 2		
Surface de 1 à 20 m ²	28,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	37,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	7,50 €	Année civile
Tarif 3 : Autres		
Services du midi et soir		
Surface de 1 à 20 m ²	82,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	110,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	22,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 3		
Surface de 1 à 20 m ²	25,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	33,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	7,50 €	Année civile



Troisième catégorie – Terrasses ouvertes sur emplacement de stationnement		
Nouvelle répartition par zone à compter de 2023		
Tarif 1 : Centre ville		
Services du midi et soir		
Surface 10 m ²	1 119,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 1		
Surface 10 m ²	336,00 €	Année civile
Tarif 2 : Bas Montreuil		
Services du midi et soir		
Surface 10 m ²	920,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 2		
Surface 10 m ²	277,00 €	Année civile
Tarif 3 : Autres		
Services du midi et soir		
Surface 10 m ²	817,00 €	Année civile
Services du midi uniquement = 30 % des tarifs de la zone 3		
Surface 10 m ²	245,00 €	Année civile
Quatrième catégorie – Etalages mobiles		
Surface de 1 à 20 m ²	68,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	987,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire	21,00 €	Année civile
<i>Les rôtissoires, les distributeurs de bonbons et autres installations diverses seront taxés de la même façon que les étalages, pour une surface d'occupation d'un m² minimum.</i>		
II – Stationnement		
A) Véhicules de démonstration publicitaire (autorisés éventuellement par dérogation)		
Par jour et par unité	76,00 €	Année civile
B) Expositions de véhicules légers, utilitaires ou poids lourds		
a) Exposition temporaire, par jour et par unité et par m ² occupé	8,50 €	Année civile
b) Exposition permanente, par an et par unité et par m ² occupé	132,00 €	Année civile
<i>Un minimum de 10 m² pour chaque véhicule sera pris comme base de calcul.</i>		
C) Expositions de véhicules 2 ou 3 roues		
a) Exposition temporaire, par jour et par unité et par m ² occupé	8,50 €	Année civile
b) Exposition permanente, par an et par unité et par m ² occupé	132,00 €	Année civile
<i>Un minimum de 2 m² pour chaque véhicule sera pris comme base de calcul.</i>		
D) Stockage de véhicules motorisés par les garages (1 place de stationnement = 10m²)		
a) Bas Montreuil : par an et par m ²	197,00 €	Année civile
b) Centre : par an et par m ²	148,00 €	Année civile
c) Haut Montreuil : par an et par m ²	116,00 €	Année civile
E) Exposition de véhicules motorisés (1 place de stationnement = 10m²)		
a) Bas Montreuil : par an et par m ²	197,00 €	Année civile
b) Centre : par an et par m ²	148,00 €	Année civile
c) Haut Montreuil : par an et par m ²	116,00 €	Année civile
F) Auto-écoles		
Par an et par m ² (places de stationnement pour la rotation des véhicules pour des agences auto-écoles)	1 361,00 €	Année civile
G) Vélocistes		
par m ² (espace pour le stockage par un vélociste de vélos)	gratuit	Année civile
H) Catégories non prévues dans les annexes et/ou tarifs inadaptés		
Minimum forfaitaire par occupation pour les permis de stationnement	34,00 €	Année civile
I) Emplacement sur voirie réservé à l'autopartage		
Redevance d'occupation du domaine public par an et par emplacement (conventionnement)	193,00 €	Année civile
III – Manèges et baraques foraines		
a) Manèges et baraques foraines permanents, par mois et par m ²	9,50 €	Année civile
b) Manèges et baraques foraines temporaires, par semaine	205,00 €	Année civile
<i>Le tarif forfaitaire sera de 150€ par semaine. Le tarif à la semaine s'applique dès un jour d'occupation (exemple pour une occupation de 8 jours, il sera appliqué le tarif pour 2 semaines)</i>		
IV – Vente de fleurs à l'occasion de la Toussaint		
Redevance pour la vente de fleurs sur la voie publique devant le cimetière à l'occasion des fêtes de la Toussaint, par jour et par m ² Emplacement de 20 m ² minimum	7,50 €	Année civile



V – Commerces ambulants		
<p>Les tarifs sont accordés pour une surface maximale de 10m² et une hauteur n'excédant pas 2,5 mètres. Au delà le tarif est doublé. Les zones sont définies par l'arrêté du Maire en vigueur portant réglementation du stationnement sur la voie publique des commerces non sédentaires.</p>		
Tarif 1 centre ville	353,00 €	Année civile
Tarif 2 bas montreuil	288,00 €	Année civile
Tarif 3 autres	252,00 €	Année civile
Raccordement à une borne foraine : € / jour de présence	5,50 €	Année civile
<p>Un demi-tarif est accordé pour une occupation maximale de 2 jours / semaine soit :</p>		
Tarif 1 : prix €/mois/emplacement	178,00 €	Année civile
Tarif 2 : prix €/mois/emplacement	144,00 €	Année civile
Tarif 3 : prix €/mois/emplacement	126,00 €	Année civile
Évènements ponctuels : € / jour / emplacement	52,00 €	Année civile
Commerçants ambulants type Street food		
<p>Les tarifs sont accordés sur le temps de la pause méridienne du lundi au vendredi. Le tarif est en € / mois ; au delà le tarif est doublé. Les zones sont définies par l'arrêté du Maire en vigueur portant réglementation du stationnement sur la voie publique des commerces non sédentaires.</p>		
Zone 1 – Centre ville	215,00 €	Année civile
VI – Bulles de vente		
<p>Sont généralement implantées par les promoteurs immobiliers et permettent la commercialisation des appartements ou pavillons construits Le tarif à la semaine s'applique dès un jour d'occupation (exemple pour une occupation de 8 jours, il sera appliqué le tarif pour 2 semaines)</p>		
Par semaine et par édifice autorisé	341,00 €	Année civile
VII – Activités commerciales sans tarifs dédiés		
Activités commerciales ponctuelles – Par m ² et par jour d'occupation	8,50 €	Année civile
Instruction des dossiers		
Forfait d'instruction des dossiers	16,00 €	Année civile
Droits de Voirie – Exécution des travaux		
I – Occupation du sol pour étais, échafaudages, bases de vie		
<p>En cas d'annulation d'une autorisation délivrée ou d'une demande en cours d'instruction par les services techniques, il sera demandé aux entreprises un remboursement spécifique de frais de dossier d'un montant de 100 €. (exonération pour les échafaudages liés aux ravalements exigés par la commune)</p>		
Echafaudages étais (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /mois	25,00 €
Echafaudages étais (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /semaine	11,50 €
Palissades, plots béton, dépôts de matériaux base de vie (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /mois	27,00 €
Palissades, plots béton, dépôts de matériaux base de vie (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /semaine	12,50 €
II – Stationnement des bennes sur la voie publique		
<p>Stationnement à titre gratuit les sept premiers jours, sans application de frais de dossier. Cette exonération constitue une mesure incitative en faveur des Montreuillois qui contribuent à l'effort de propreté engagé par la ville par la location de bennes.</p>		
Forfait hebdomadaire	86,00 €	Année civile
III – Tirants d'ancrage		
<p>Considérant que le montant total de la redevance, payable en une fois dès l'achèvement des travaux, représente l'équivalent de 30 années d'occupation en sous-sol du domaine public par ces dispositifs de tirants d'ancrage.</p>		
Redevance annuelle (par mètre linéaire)	9,50 €	Année civile
IV – Installation de grues		
Forfait d'instruction d'installation de grue (par dossier)	687,00 €	Année civile
V – Passage de câbles de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement visitables		
Redevance annuelle (€/m/câble)	3,00 €	Année civile
Droits de Voirie – particuliers n'exerçant pas une activité commerciale		
I – Occupation du domaine public		
<p>Ces droits sont perçus annuellement par m², ils sont reconduits chaque année jusqu'à dénonciation écrite.</p>		
Surface de 1 à 20 m ²	57,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	84,00 €	Année civile
Au delà, tarif majoré par m ² supplémentaire	17,00 €	Année civile



Propreté – tarification de l'enlèvement des dépôts sauvages

Principe du remboursement des frais de ramassage des déchets abandonnés appliqué à tout responsable identifié.

pour un volume de déchets abandonné inférieur à 2m3	135 € pour un premier dépôt 150 € pour un second dépôt 320 € à compter du 3ème dépôt	Année civile
pour un volume supérieur à 2m3, 300 euros plus 150€ par m3 au delà du deuxième m3 (formule de calcul : tarif en euros)	300 € plus 150 € par m3 au-delà du deuxième m3	Année civile
Majoration pour les déchets pneumatiques	Majoration de 20%	Année civile
Majoration pour les déchets dangereux présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement	Majoration de 30%	Année civile
Majoration pour les gravats déposés à l'aide d'un véhicule	Majoration de 400% (tarif x5)	Année civile
Majoration pour les entreprises	Majoration de 300% (tarif x4)	Année civile

Propreté – Non respect des règles de collecte

Principe du remboursement des frais liés à la réalisation de prestation par les équipes municipales en lieu et place du responsable

Enlèvement de bac Ordures Ménagères et assimilés sur l'espace public	100,00 €	Année civile
Nettoyage des déchets autour des PAV mal entretenus	200,00 €	Année civile

Propreté – Taille ou élagage de végétation débordante

Principe du remboursement des frais de taille ou d'élagage des végétaux qui débordent sur voirie appliqué à tout responsable identifié

Les volumes constatés seront systématiquement arrondis au m3 supérieur.

pour un volume de taille inférieure à 2m3	330,00 €	Année civile
pour un volume de taille supérieure à 2m3, 330 euros plus 150€ par m3 au delà du deuxième m3 (formule de calcul : tarif en euros)	330 + ((Volume en m3 - 2) x 150)	Année civile
Majoration pour travail > 2 mètres	Majoration de 200 % (tarif x3)	Année civile

Propreté – Manquements aux obligations de nettoyage

Principe du remboursement des frais de nettoyage devant un commerce ou un logement

Pour nettoyage de salissures ou balayage de petits déchets jusqu'à 20m de l'habitation, du commerce ou de l'emprise concédée (mégots, jeux à gratter, canettes, serviettes en papier, emballages, petits déchets envolés des containers à déchets...)	200,00 €	Année civile
Pour nettoyage de salissures ou balayage de petits déchets jusqu'à 100 m de l'habitation du commerce ou de l'empris concédée (emballages envolés, nettoyage après vente au déballage, salissures anormales). Forfait de nettoyage à ajouter au forfait d'enlèvement de déchets	350,00 €	Année civile
Enlèvement de déchets suite à une vente au déballage ou brocante ou évènement	300€ + 100€/m3	Année civile
Nettoyage nécessitant des moyens spécialisés pour solç et/ou murs	150 € / 10 m2	Année civile
Majoration si plus de 2m de hauteur	Majoration de 200%	Année civile
Enlèvement des affiches et publicités sauvages	200€ pour moins de 30 affiches Puis 200€ par tranche de 30 affiches	Année civile
Majoration si plus de 2m de hauteur	Majoration de 200%	Année civile